



Télécharger les données au format tableur

Les tempêtes de 1999 et de 2009

Les tempêtes de décembre 1999

Les tempêtes Lothar et Martin de fin décembre 1999 ont provoqué des dégâts considérables dans 45 départements forestiers français. Deux millions d'hectares auraient été parcourus par des vents supérieurs à 140 km/h. Près d'1,1 million d'hectares ont été endommagés à plus de 10 %. La surface des peuplements détruits à plus de 50 % est estimée à 525 000 hectares, dont 220 000 hectares touchés à plus de 90 %. Les résineux ont été les plus durement touchés.

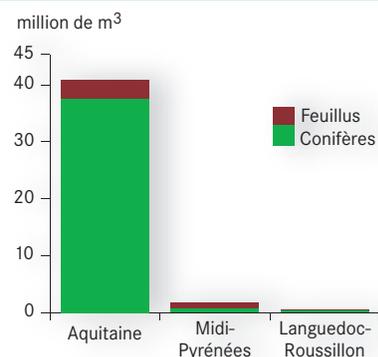
La Lorraine et l'Aquitaine sont les deux régions les plus atteintes avec chacune environ 130 000 hectares sinistrés à plus de 50 %, soit la moitié des dégâts nationaux à elles deux. Deux autres régions ont également été fortement touchées : Champagne-Ardenne et le Limousin, avec respectivement 12 % et 11 % des surfaces sinistrées à plus de 50 %. Ces quatre régions représentent près des trois-quarts des surfaces sinistrées à plus de 50 %.

Le volume total détruit a été évalué à 140 millions de m³ (hors peuplements à dégâts diffus). Il représente 6 % du volume de bois sur pied en métropole, soit près de deux années d'accroissement annuel (175 %) et trois à quatre récoltes annuelles de la période 1995-1999, selon que l'on prend en compte l'autoconsommation ou non. La France a été le pays européen le plus durement touché. La Suisse a perdu 2,8 récoltes annuelles et l'Allemagne 0,8.

La tempête du 24 janvier 2009

La tempête Klaus a balayé le Sud-Ouest du pays le 24 janvier 2009 depuis la Charente jusqu'au golfe de Gênes. Les vents se sont renforcés à proximité des côtes charentaises et aquitaines pour dépasser localement 190 km/h dans les Pyrénées Orientales. Des rafales dépassant 130 km/h ont été mesurées durant plus de onze heures au Cap Béar, et pendant neuf heures à Narbonne et au Cap Ferret. Klaus a parcouru 13 départements et provoqué des dégâts considérables. Près de 600 000 hectares ont été endommagés en Aquitaine, 62 000 hectares en Midi-Pyrénées et 31 000 hectares en Languedoc-Roussillon. Le volume de dégâts dans les zones observées s'élève à plus de 43 millions de m³, dont près de 38 millions de m³ de pin maritime dans le massif aquitain où 260 000 hectares sont touchés à plus de 40 %. Sur le plan phytosanitaire, la tempête a affaibli les arbres restés sur pied qui ont dû faire face à une attaque de parasites. Début 2012, près de 22 000 hectares faisaient l'objet de déclaration de dégâts dus aux scolytes (*Ips sexdentatus*).

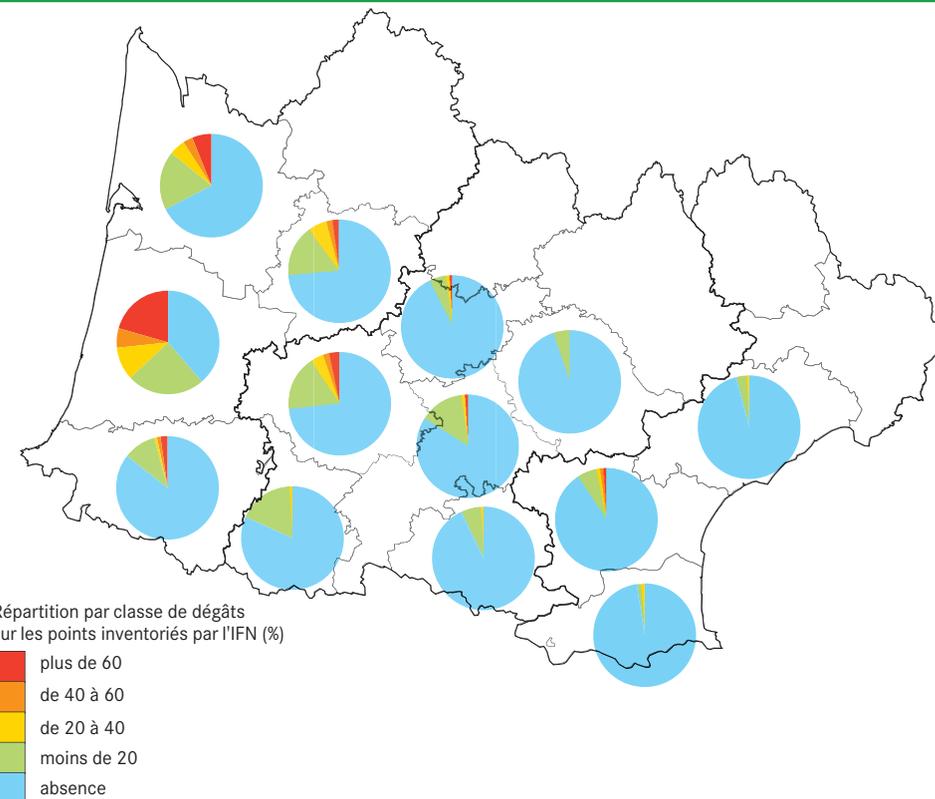
Volume estimé des dégâts en 2009



Source : IFN 2009 - opération exceptionnelle d'inventaire des dégâts de la tempête Klaus

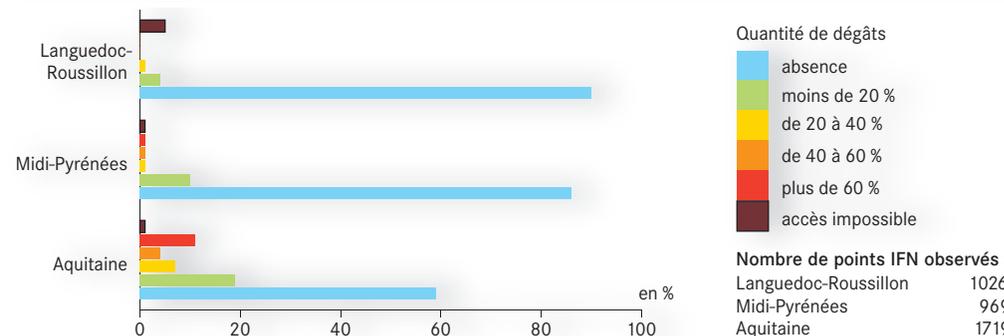


Les dégâts de la tempête de 2009 par département sur les points inventoriés par l'IFN



Source : IFN 2009 - opération exceptionnelle d'inventaire des dégâts de la tempête Klaus

Les dégâts de la tempête de 2009 par région sur les points inventoriés par l'IFN



Source : IFN 2009 - opération exceptionnelle d'inventaire des dégâts de la tempête Klaus



Télécharger les données au format tableur

L'après-tempête 2009 : la reconstitution du massif landais

Suite à la tempête Klaus, le ministère en charge des forêts a établi un plan de solidarité comportant trois volets :

- déblaiement d'urgence des pistes et routes forestières (6 millions d'euros pour la réouverture de 23000 km de routes et pistes forestières destinées notamment à la défense de la forêt contre les incendies),
- mobilisation et valorisation des bois abattus par la tempête, reposant sur la mise en place de prêts bonifiés (280 millions d'euros) pouvant être couplés à une garantie de l'État, et sur des subventions au transport (110 millions d'euros), à la création et à la réhabilitation d'aires de stockage (26 millions d'euros pour la création de 50 aires de stockage dont 33 sous aspersion), et au financement d'emplois « techniciens tempête » (4 millions d'euros),
- nettoyage et reconstitution des peuplements à travers une enveloppe de 490 millions d'euros sur 9 ans (2009-2017) dont 15 millions d'euros de FEADER et 54 millions d'euros débloqués en 2010 par le fonds de solidarité de l'Union européenne (pour accélérer les opérations de nettoyage en vue de la sécurisation du massif landais face au risque incendie). La quasi-totalité de ces enveloppes concerne des opérations sur le massif landais.

Le Conseil Régional d'Aquitaine et les Conseils généraux de la Gironde et des Landes ont cofinancé, à hauteur de 10,3 millions d'euros (dont 10 millions d'euros pour le Conseil Régional), les opérations de transport, de stockage et d'animation. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) a également participé à hauteur de 5 millions d'euros à la création d'aires de stockage.

Fin 2010, 29,5 millions de m³ de chablis ont été exploités dont 9,8 millions de m³ stockés pour pallier en partie le déficit de bois à venir particulièrement important pour le bois d'industrie. Pour le bois d'œuvre, l'urgence était de mettre rapidement les grumes sous aspersion pour conserver leur qualité en les préservant notamment du bleuissement. Les déstockages ont débuté en 2012 (1,3 million de tonnes déstockées fin août 2012).

L'objectif principal du plan de solidarité était de reconstituer le potentiel productif du massif landais sur près de 200000 hectares. Fin novembre 2012, près de quatre ans après la tempête, 141000 hectares ont fait l'objet d'une subvention engagée pour le nettoyage, dont 122300 hectares ont été réalisés et payés, et 65100 hectares ont fait l'objet d'une subvention engagée pour la reconstitution, dont 25900 hectares ont été réalisés et payés.

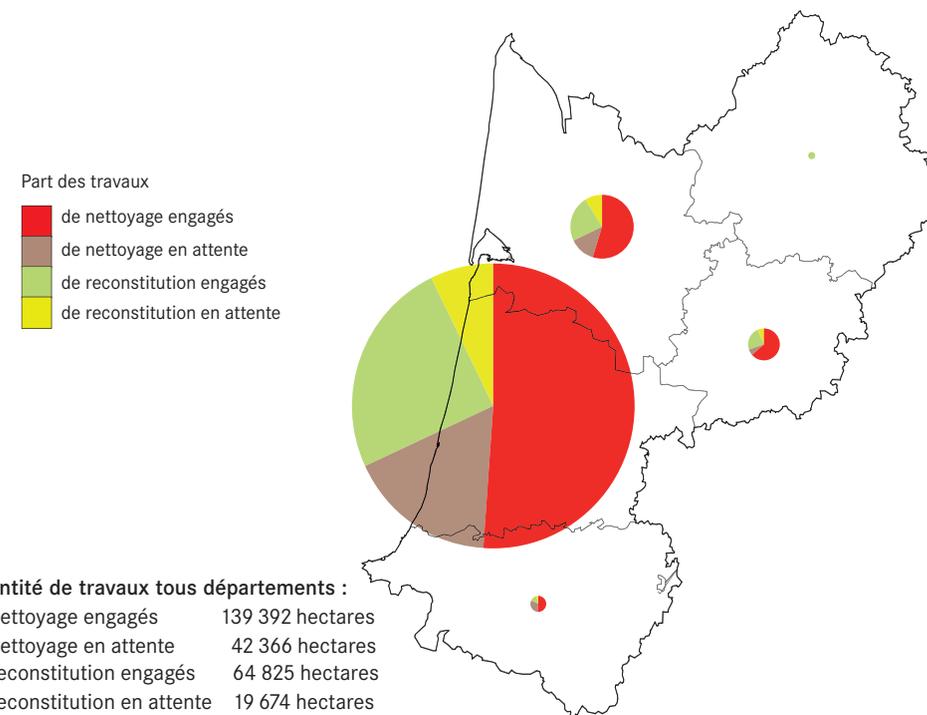
Pour renforcer la biodiversité et la résistance des futurs peuplements, des feuillus et d'autres pins comme le taeda ont été plantés avec les pins maritimes dans les parcelles reconstituées. La mise en œuvre de nouvelles pratiques culturales et le maintien de clairières, de milieux ouverts, d'îlots feuillus et d'arbres isolés devraient favoriser la mise en place d'une forêt diversifiée.

Pour limiter la prolifération des insectes et des scolytes en particulier, les piles de bois bord de route ont été traitées jusqu'à ce que la population de scolytes retombe au niveau endémique.

Un observatoire de la reconstitution de la forêt permet le suivi cartographique des parcelles forestières bénéficiant des aides publiques accordées pour les travaux liés à la reconstitution des peuplements forestiers sinistrés, le suivi sanitaire du massif et d'autres opérations liées à la reconstitution du massif.

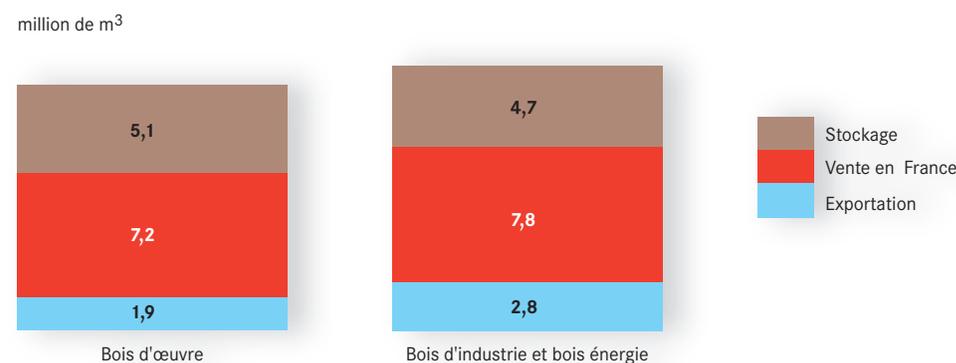


Aquitaine: types de surfaces en travaux



Source : Draaf Aquitaine et Groupement d'intérêt public littoral aquitain (GIP)

Bilan de l'exploitation fin 2010



Source : Draaf Aquitaine et Groupement d'intérêt public littoral aquitain (GIP)